

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 12 février 2015 à 13 h 30 à l'Hôtel Le Francis, à New Richmond, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté, maire de Gaspé

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

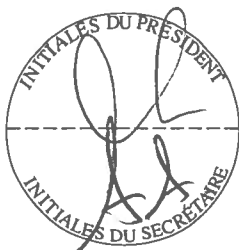


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion du 17 et du 18 décembre 2014 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
7. Plan de transport adapté en Haute-Gaspésie (adoption);
8. Navettes de liaison aux autocars Orléans Express;
9. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
10. Revue de presse en mobilité durable;
11. Affaires nouvelles;
12. Date et lieu de la prochaine rencontre;
13. Période de questions;
14. Levée de l'assemblée (adoption).



N^o de résolution
ou annotation

R15 – 01

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Daniel Côté propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Antoine Audet demande une modification à l'ordre du jour, en ajoutant le point « Remboursement des frais de développement assumé par la CRÉ pour la mise en place du réseau de transport collectif » et le point « Projet de partenariat pour le développement d'une plateforme de covoiturage ».

Le nouvel ordre du jour proposé est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 et du 18 décembre 2014 (adoption);
5. Suivi des finances et des opérations;
6. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
7. Remboursement des frais de développement assumé par la CRÉ pour la mise en place du réseau de transport collectif (adoption);
8. Plan de transport adapté en Haute-Gaspésie (adoption);
9. Navettes de liaison aux autocars Orléans Express;
10. Projet de partenariat pour le développement d'une plateforme de covoiturage (adoption);
11. Modification au règlement sur l'organisation du service (avis de motion);
12. Revue de presse en mobilité durable;
13. Affaires nouvelles;
14. Date et lieu de la prochaine rencontre;
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (adoption).



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 17 ET DU 18 DÉCEMBRE 2014

Les documents « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 17 décembre 2014 » et « Procès-verbal d'une réunion extraordinaire du conseil de la Régie tenue le 18 décembre 2014 » sont présentés.

R15 – 03

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU 17 ET DU 18 DÉCEMBRE 2014

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu d'adopter les procès-verbaux de la réunion du 17 et du 18 décembre 2014 tenue à Gaspé, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

Les états financiers et le rapport d'achalandage au 31 décembre 2014 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

6. COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés des mois de juin, novembre et décembre 2014 sont remises aux administrateurs. Le montant total au 30 juin 2014 est de 181 410,04 \$. Le montant total au 30 novembre 2014 est de 222 524, 61\$. Le montant total au 31 décembre 2014 est de 278 921, 63\$.

R15 – 04

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu d'adopter la liste de comptes à payer, au montant total au 30 juin 2014 de 181 410,04 \$, au 30 novembre 2014 de 222 524,61\$ et au 31 décembre 2014 de 278 921, 63\$, tel que présenté.

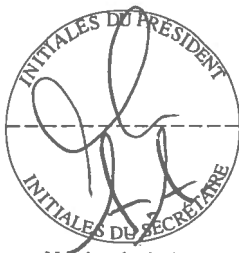
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ASSUMÉ PAR LA CRÉ POUR LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

R15 – 05

RÉSOLUTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT ASSUMÉ PAR LA CRÉ GÎM POUR LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE le Réseau de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été créé le 13 mai 2009 afin de coordonner le développement d'un réseau de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine ;



N^o de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la Régie de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (« Régie ») a été constituée le 11 août 2012 afin d'administrer les sommes perçues par la majoration de 1 cent le litre de la taxe sur les carburants applicable à l'essence dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à compter du 1^{er} juillet 2012 pour l'amélioration des services de transport collectif en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ;

ATTENDU QUE la Régie a pris le relais des activités du Réseau de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« RéGIM ») pour coordonner le réseau de transport collectif dans la région ;

ATTENDU QUE lors du démarrage du réseau, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ GIM) a assumé des charges financières affectées au développement du réseau de transport collectif ;

ATTENDU QUE le montant total des frais assumés par la CRÉ GIM pour le développement du réseau de transport est établi à 340 000 \$. Ce montant inclus les frais reliés à la structuration du réseau et à des expertises spécialisées en transport collectif ;

ATTENDU QUE le projet de loi 28, implique de cesser les activités de la CRÉ GIM et ce pour le 30 juin 2015 et de réaliser un bilan de fermeture de l'organisme ;

ATTENDU QUE la démarche de fermeture de la CRÉ GIM est assurée par la direction régionale du MAMOT ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane LeBouthillier et résolu :

QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine rembourse la CRÉ GIM pour l'ensemble des services rendus au développement du réseau de transport collectif en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, au 31 décembre 2014, pour un montant de 340 000 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ EN HAUTE-GASPÉSIE

Le plan de transport adapté pour le secteur de la Haute-Gaspésie, document exigé par le ministère, est présenté aux membres du conseil d'administration pour adoption.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU DOCUMENT « PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE »

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu d'adopter le document « Plan de transport adapté de la MRC de la Haute-Gaspésie ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. NAVETTES DE LIAISON AUX AUTOCARS ORLÉANS EXPRESS

Le nouveau service de navettes de liaison aux autocars Orléans Express est mis en place depuis le 18 janvier 2015. Le bilan du premier mois de service est présenté aux membres du conseil d'administration (voir fiche d'information). L'ensemble du conseil d'administration est satisfait de ce nouveau service et du bilan positif qui leur est présenté, mais s'entendent pour dire et pour rappeler que la Régie se devra d'évaluer dans les prochains mois le besoin réel de la région en transport interurbain et se préparer au possible retrait de Keolis de la région en 2016.



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. PROJET DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE

Présentation d'un projet de partenariat pour intégrer une plateforme qui propose différents modes de transport actifs et collectifs : montrajet.ca.

montrajet.ca est une application WEB qui regroupe les offres en covoiturage ainsi qu'en transport collectif et actif. Elle vise à faciliter le changement des habitudes de déplacement dans un esprit économique et écologique. Cette application s'adresse à toutes personnes qui désirent utiliser la marche, le vélo, l'autobus, le covoiturage ou plusieurs de ces modes pour leurs déplacements quotidiens. Présentement implantée au Saguenay-Lac-St-Jean, les promoteurs de cette plateforme, soit le Centre alternatif de déplacement urbain du Saguenay (CADUS) souhaitent l'implanter en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ce partenariat serait une belle opportunité de développer un nouveau service en se basant sur une expertise éprouvée et des partenariats stratégiques.

Une résolution d'appui au projet est demandée à la Régie afin que le promoteur puisse approcher le ministère des Transports du Québec pour un soutien financier.

R15 – 07

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE PARTENARIAT

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier que la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine appuie le CADUS et agisse en tant que partenaire, dans ses démarches d'implantation de la plateforme de covoiturage montrajet.ca sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir modifier le règlement sur l'organisation du service :

A15 – 01

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Roch Audet, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de mise à jour du Règlement concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes sur le territoire de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. REVUE DE PRESSE EN MOBILITÉ DURABLE

Après quelques tests réalisés depuis décembre 2014, une revue de presse hebdomadaire aux couleurs de la Régie sera lancée cette semaine. Les objectifs de la création de cette revue de presse en format courriel sont les suivants :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

- Rassembler et promouvoir la couverture médiatique de la Régie ;
- Diffuser un outil de veille stratégique pertinent pour l'équipe de la Régie ;
- Établir un lien hebdomadaire avec les destinataires, de manière à demeurer présent dans le quotidien des clients et des partenaires ;
- Promouvoir le transport collectif et la mobilité durable, informer les gens à ce sujet et participer à créer une « culture » de mobilité durable ;
- Communiquer les dernières nouvelles de la Régie ;
- Positionner la Régie comme un acteur à la pointe des nouveautés en transport collectif et en mobilité durable.

La Régie invitera les publics suivants à s'abonner à cette revue de presse :

- Administrateurs, employés et partenaires d'affaires ;
- Utilisateurs du transport collectif (promotion dans les véhicules, sur le site Web et réseaux sociaux) ;
- Acteurs régionaux : MRC, Conseil régional de l'environnement GIM, Commission jeunesse, etc.
- Acteurs liés à la mobilité durable : employés du ministère des Transports, associations, autres réseaux de transport, etc.

Conformément à la loi C-28, l'autorisation sera demandée aux destinataires, et il sera possible de se désinscrire de la liste d'envoi.

Aucune proposition n'est débattue à ce point

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aurait lieu le 07 avril 2015, dans la MRC de la Haute-Gaspésie. Par contre, vu les contraintes de certains administrateurs à être présents, le prochain conseil d'administration est remis au 17 avril 2015.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

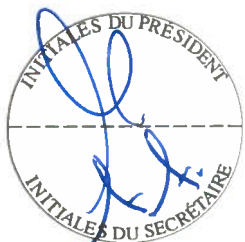
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R15 – 08




No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Jonathan Lapierre


Antoine Audet

26/05/2015
Date

28/7/2015
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

17 avril 2015
Date